



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 24 octobre 2017 et :

- ↳ A pris acte de la tenue ce jour, en séance du Conseil Municipal, du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PLUi) proposées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Après l'exposé de chaque axe par Monsieur le Maire, celui-ci a déclaré le débat ouvert : compte tenu d'une part des éléments de cadrage issus du SCoT, des ambitions et objectifs de l'élaboration du PLUi et d'autre part des enjeux ressortant du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi doivent répondre à 3 axes en matière d'aménagement et d'urbanisme :

- AXE 1 : Affirmer le positionnement du territoire du Pays de Chantonnay
 - ↳ La valorisation de la ressource en eau, symbolisée par les trois lacs, pour affirmer le territoire dans un environnement élargi ;
 - ↳ Le renforcement du pôle urbain de Chantonnay au bénéfice d'une meilleure connexion aux territoires voisins ;
- AXE 2 : Renforcer le mode de développement du maillage des pôles en accord avec le tissu productif
 - ↳ Une structuration du tissu économique en cohérence avec le positionnement du territoire ;
 - ↳ Une augmentation du niveau de services permise par une mutualisation et une prise en compte de l'accessibilité ;
 - ↳ Un développement des capacités d'accueil organisé selon l'armature urbaine ;
- AXE 3 : Favoriser la mise en œuvre des conditions d'aménagement de la stratégie territoriale
 - ↳ Une amélioration de la qualité et de la visibilité des bourgs par un urbanisme intégré ;
 - ↳ La trame verte et bleue mise au profit d'une intégration des enjeux environnementaux, de la gestion des risques et des énergies renouvelables.

- ↳ a décidé d'attribuer le contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et d'extension du restaurant scolaire dans un bâtiment jouxtant la salle existante, proposé par le groupement solidaire présenté par le cabinet Luc ROBIN, architecte DPLG, situé aux Herbiers pour les missions de bases (ESQ, APS, DPC, ADP, PRO-DCE, ACT, VISA, DET, AOR, pour un forfait de rémunération de 10.50 % du montant des travaux prévisionnels soit 8 710.41 euros H.T. et les autres missions EXE pour un montant de 1 244.34 euros H.T., OPC pour un montant de 829.56 euros H.T., DIAG pour un montant de 1 200, 00 euros H.T.

↩ a décidé de valider les tarifs communaux pour l'année 2018, comme suit :

DIVERS	
Droit de pesage	3,00 €
BLANCHABRI, loyer mensuel	800,00 €
BREGEON, loyer mensuel	60,00 €
Yoga, loyer par séance	15,00 €
Fermage 2015/l'hectare - terres non drainées	109,00 €
Fermage 2015/l'hectare - terres drainées	127,00 €
Vente de bois (chêne, frêne...)/stère	15,00 €
Vente de bois (sapin, peuplier...)/stère	7,00 €
tarif capture d'animaux errants	25,00 €
forfait fourrière par nuitée	20,00 €
les frais d'intervention auprès d'un vétérinaire seront à la charge du propriétaire.	
DROITS DE PLACE	
Commerce alimentaire régulier avec le branchement électrique	27,30 € /mois
Commerce alimentaire régulier sans le branchement électrique	13,70 € /mois
Commerce alimentaire occasionnel avec branchement électrique	7,10 € / jour
Commerce alimentaire occasionnel sans branchement électrique	3,60 € /jour
Autres commerces (chaussures, habillement, matelas, outillage...)	32,30 € /déballage
Droit déversement EU sur activités ambulantes	13.70 €/mois
Cirques, spectacles	21,00 € /jour

CONCESSIONS AU CIMETIERE	
Trentenaire	130,00 €
Cinquantenaire	255,00 €

	Columbarium	Cavurne	Jardin du souvenir
Concession trentenaire	710,00 €	560,00 €	
support de mémoire			55,00 €
Taxe dispersion des cendres			30,00 €

PHOTOCOPIES						
Bénéficiaires	Format A4			Format A3		
	noir		couleur	noir		couleur
	A l'unité	Plus de 10	A l'unité	A l'unité	Plus de 10	A l'unité
Particuliers	0,20 €	0,10 €	0,30 €	0,20 €	0,10 €	0,40 €
Associations*	gratuit	gratuit	0,15 €	gratuit	gratuit	0,20 €

* les associations doivent fournir leur papier

SALLE LES NOYERS			
	commune	hors commune	Arrhes
Bar (1/2 j.)	60 €	110 €	25 €
Bar (1 j.)	110 €	160 €	
Mariage, banquet, repas de famille, fête, ... (1 journée)	415 €	515 €	100 €
* supplément mariage (vendredi AM)	85 €	110 €	
* supplément mariage (dimanche entier))	110 €	160 €	
Vin d'honneur (1/2 j.)	280 €	380 €	100 €

Bal orchestre, vente... (but lucratif)	515 €	615 €	
Vente, déballage (en semaine)	90 €	110 €	50 €
Congrès, assemblée générale :			
* sans repas	260 €	360 €	100 €
* avec repas ou buffet	360 €	460 €	
* avec repas et orchestre	460 €	560 €	
Grande salle (associations)	100 €	360 €	
Bar (association)	50 €	160 €	
L'utilisation de la vaisselle est comprise dans les tarifs			
Caution pour toutes les manifestations : prix de la location plus 100 €			

Les écoles, les pompiers, la MAM (Maison des Assistantes Maternelles) et le CALM (Comité des Fêtes) bénéficieront d'une location gratuite par an, à la salle les Noyers.

La gratuité de la location est accordée pour les associations danse « La Nymphée des 3 anges » et théâtre « du Manteau » pour l'ensemble de leurs représentations, à la salle les Noyers.

SALLE « ESPACE DU COTTAGE »									
	SALLE 1 avec cuisine (capacité 60 personnes)			SALLE 2 sans cuisine (capacité 80 personnes)			L'ENSEMBLE (capacité 140 personnes)		
	commune	hors Commune	arrhes	commune	hors Commune	arrhes	commune	hors Commune	arrhes
journée	115 €	150 €	50 €	85 €	115 €	35 €	195 €	255 €	50 €
Forfait 1 : 1 journée 1/2	170 €	220 €	100 €	120 €	170 €	50 €	285 €	380 €	100 €
Forfait 2 : 2 journées 1/2	280 €	360 €	100 €	195 €	280 €	100 €	355 €	445 €	100 €
Forfait vaisselle	5 €						5 €		

Caution pour toutes les manifestations : prix de la location plus 100 €

TARIF LOCATION SALLE ESPACE DU COTTAGE : ORGANISMES PRIVES OU ASSOCIATIONS									
	SALLE 1 avec cuisine (capacité 60 personnes)			SALLE 2 sans cuisine (capacité 80 personnes)			ENSEMBLE (capacité 140 personnes)		
	commune	hors commune	arrhes	commune	hors commune	arrhes	commune	hors commune	arrhes
Journée	115 €	150 €	50 €	85 €	115 €	35 €	195 €	255 €	50 €
Forfait vaisselle	5 €								

Caution pour toutes les manifestations : prix de la location plus 100 €

Les tarifs incluent le ménage des locaux et le chauffage. Il est appliqué une caution correspondant au montant de la location plus 100 € pour le ménage non effectué.

Il est précisé que pour la location des salles, le tarif est appliqué à la date de la location et non de la réservation.

↳ a décidé de maintenir les tarifs assainissement de 2017 pour l'année 2018, soit :

2018	
Part fixe	14.00 €
Part variable	0,80 €/m3

Participation pour l'Assainissement Collectif	1 200.00 €
Participation Frais de branchement	1 800.00 €

↪ a décidé d'accorder à l'association CALM une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200,00 euros, pour l'organisation de la « Faites des bénévoles »,

↪ a décidé de s'engager dans le Contrat Vendée Territoires 2017-2020 au bénéfice du territoire du Pays de Chantonnay à conclure avec le Département de la Vendée pour le financement d'opérations de fonctionnement et d'investissement ; d'approuver le contrat Vendée Territoire comprenant le diagnostic de territoire et la liste des projets tels que présentés et de donner pouvoir au Maire pour signer le contrat et toutes les pièces relatives à ce contrat.

Ainsi 32 opérations ont été sélectionnées :

- 21 projets structurants soutenus par le Département à hauteur de 1 410 746 € ;
- 10 projets d'intérêt local soutenus à hauteur de 598 296 € ;
- 10 000 € seront consacrés à 1 opération en fonctionnement.

↪ a décidé d'approuver la convention n° 2017.EFF.0119 fixant la participation de la commune pour la réalisation de travaux d'effacement de réseau électrique rue de la Poste. Le coût des travaux s'élève à :

Nature des travaux	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques	32 165.00 €	38 598.00 €	32 165.00 €	30 %	9 650.00 €
Infrastructure d'éclairage public	7 060.00 €	8 472.00 €	7 060.00 €	50 %	3 530.00 €
Infrastructure de communications électroniques	4 581.00 €	5 497.00 €	5 497.00 €	65 %	3 573.00 €
TOTAL PARTICIPATION				Dont TVA 595.53 €	16 753.00 €

La participation communale fixée de 30 % à 65 %, selon la nature des travaux et la base de participation.

↪ a décidé d'approuver la convention n° 2017.ECL.0697 pour la réalisation de travaux neufs d'éclairage par le remplacement de l'éclairage public rue de la Poste, fixant la participation de la commune à 50 % du montant des travaux estimé à 17 086.00 euros H.T soit 8 543.00 euros H.T.

↪ a décide de nommer la voie communale n°143, reliant la Cantonnerie à la Braconnerie : Chemin de la Braconnerie ; de nommer le Chemin rural n° 567 reliant la Croix des Baux à la Garmitière : chemin du Bocage.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 27 novembre 2017.

Le Maire,
Signé Daniel MENANTEAU